

*Initiatives ministérielles*

Quelle compassion, monsieur le Président. C'est la raison pour laquelle les aînés n'ont pas à se soucier de la taxe sur les produits et services. Parce qu'ils ne sortent pas beaucoup.

Et les étudiants? Nous avons soulevé la question de l'éducation hier, et le ministre a nié que la taxe allait nuire à ce secteur. Ne se rend-il pas compte que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous allons taxer les livres et la lecture?

Le député de Calgary, qui siège à l'extrémité des banquettes de notre côté, se demandait hier si les étudiants ne pouvaient pas emprunter leurs livres à la bibliothèque. C'est désespérant.

Les régions du pays, celles qui sont éloignées des centres manufacturiers de l'Ontario et du Québec, redoutent les effets de cette taxe. Elles s'inquiètent parce que, une fois de plus, elles vont être exclues de ces bons emplois qui ont toujours été dans le centre du Canada.

Il se passe la chose suivante avec cette taxe: pour la première fois, les transports vont être imposés au fédéral. Cela voudra dire qu'il coûtera encore plus cher qu'auparavant de vivre dans les régions.

Essayer d'implanter des usines dans les régions et d'exporter des produits au centre du Canada pour les vendre va devenir encore plus difficile qu'auparavant, parce que non seulement les frais de transport interviendront, mais la taxe viendra s'ajouter à ces frais de transport au palier du consommateur. Les ministériels s'en moquent! En fait, tout ce qu'ils voient dans cette taxe est le fait que les régions de l'ouest du Canada pourront mieux vendre leurs produits au sud de la frontière. Ils se préoccupent des échanges nord-sud. Ils ne se soucient pas de relier les différentes régions de notre pays comme ils devraient le faire.

• (1530)

Il y a de nombreux secteurs qui sont durement frappés par cette taxe. Je sais que mes collègues en évoqueront un grand nombre au cours des heures de débat qui restent.

Le tourisme est important. Il n'a jamais été taxé au palier fédéral, si ce n'est indirectement et d'une façon très minime. Maintenant, tous les services de tourisme vont être taxés. Cela va décourager les touristes étran-

gers de venir au Canada où ils seront soumis à cette taxe. Je sais que le gouvernement va dire: «Oh, mais ils peuvent se faire rembourser. Ils n'auront qu'à garder tous leurs reçus et nous envoyer une gentille lettre quand ils rentreront chez eux, et nous leur rembourserons leur argent.» Ils prennent leurs désirs pour des réalités. À mon avis, nous ferions mieux d'attirer les touristes ici, de les laisser dépenser leur argent et garder leur 7 p. 100, et de les encourager à le faire.

La TPS encourage-t-elle les Canadiens à voyager dans leur propre pays? Non. Pourquoi ne pas aller aux États-Unis où, à cause de la politique du gouvernement, ils font leurs emplettes et où ils ne payent pas une taxe de 7 p. 100 sur le tourisme. Chaque semaine, les Canadiens qui trouvent que notre dollar coûte trop cher dépensent 3 millions de dollars aux États-Unis.

D'autres secteurs comprennent les experts indépendants en assurance, pour ne nommer que ceux-là. La TPS va les faire disparaître parce que, désormais, les sociétés d'assurance vont faire leurs propres expertises. Du jour au lendemain, l'imposition de cette taxe va éliminer de notre économie tout un secteur de petites entreprises.

Puis, il était question de simplifier la taxe. Hier, monsieur le Président, mon chef a lu des extraits du projet de loi concernant l'habitation afin d'illustrer son manque de simplicité. Mon article favori est le 148 qui a trait aux petits fournisseurs. Monsieur le Président, je l'aime bien parce que la TPS n'est pas censée être coûteuse dans le cas des petits entrepreneurs dont les recettes brutes sont inférieures à 300 000 \$. Leurs recettes sont faibles, et c'est pourquoi ils en sont exemptés.

Je pense en particulier aux professeurs de musique, aux personnes qui pratiquent la coiffure à la maison et ainsi de suite. Si une de ces personnes veut s'assurer qu'elle est exemptée et n'a pas à percevoir la taxe, je lui conseille de consulter la page 1990 du projet de loi C-62 où se trouve l'article 148. Lisez l'article et demandez-vous si vous êtes un des petits fournisseurs exemptés de la taxe. Voici l'article en question:

148. (1) Pour l'application de la présente partie, une personne est un petit fournisseur. . .

Jusqu'ici, ça va.

. . . tout au long d'un trimestre civil donné et du premier mois suivant si le total visé à l'aliéna a) ne dépasse pas la somme du total visé à l'aliéna b) et de 30 000 \$: